

un seul instant, que l'opinion publique va être rassurée? Il est possible que la transaction soit discutable; il est possible qu'au point de vue du Gouvernement, la transaction soit nécessaire; il est possible qu'avec les lumières possédées par les ministres et surtout par le ministre des Finances, il est possible, dis-je,—je suis un homme de parti—mais après tout je ne peux pas croire que des hommes prennent, sans raison, une responsabilité comme celle qui s'attache à la passation de cette mesure, sans avoir devant eux la nécessité impérieuse de prendre cette responsabilité. Mais pourquoi alors, si la nécessité exige que le Gouvernement passe cette mesure, est-ce que le Gouvernement est obligé de faire plus que son devoir? En imposant la clôture, est-ce que le Gouvernement ferait plus que son devoir? Je dis que oui.

Le Gouvernement vient devant la Chambre, il expose son projet de loi, il le défend avec toute l'habileté que nous reconnaissons au parrain de ce bill, qui est le ministre des Finances, et toutes les raisons qu'il nous a données peuvent avoir leur portée. Mais nous qui représentons le peuple, après tout, nous prétendons que nous n'avons pas eu assez d'explications. Est-ce que vous allez satisfaire l'opinion publique en nous empêchant de parler? Est-ce un moyen de rassurer ceux qui craignent? Est-ce un moyen de rétablir la confiance publique que de dire à ceux qui demandent des explications additionnelles: vous n'êtes pas contents de ce qu'on vous a donné, vous demandez des explications additionnelles, nous refusons de vous les accorder; plus que cela, nous allons profiter des règlements que nous avons fait passer nous-mêmes, et nous allons vous imposer cette mesure-là, que vous le vouliez ou que vous ne le vouliez pas.

Je dis au Gouvernement—je ne suis pas chargé de donner une direction à ceux qui administrent les affaires, je n'en ai pas même la prétention non plus,—mais j'ai un devoir à accomplir, je fais partie du Parlement, je siège au conseil de la nation, étant en contact avec une grande partie de la population, je porte à la connaissance du Gouvernement des faits qui militent en faveur d'une discussion prolongée et, si le Gouvernement, après avoir entendue nos raisons, les juge non valables, il est libre de les rejeter, mais il n'y a pas un seul homme de bon sens qui ne se rendrait pas à l'évidence, fût-il l'homme le plus partisan qu'il y ait dans ce pays.

Si le Gouvernement voulait franchement donner à l'opposition tous les renseignements qu'elle demande, de façon à prouver

sa bonne foi, parce qu'après tout, je ne voudrais pas porter de jugement téméraire, mais devant l'insistance du Gouvernement, devant sa façon de procéder, devant les empêchements qu'il met à la libre discussion de cette mesure, je dis que ceux qui pensent qu'il y a anguille sous roche n'ont peut-être pas tort de penser ainsi.

Quand on voit des hommes de la position de ceux qui ont signé le manifeste de Montréal, que l'on dise ce que l'on voudra, la grande majorité des signataires de ce document sont des personnes qui ont la même foi politique que l'honorable ministre des Finances.

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui va prétendre pour un instant, que des personnes supportant, comme elles l'ont toujours supporté dans le passé, de leur vote, de leur travail, de leur influence, de leur contribution en argent les candidats, la politique et les projets de loi du Gouvernement actuel; y a-t-il quelqu'un qui va prétendre qu'en prenant la position qu'elles ont prise dans la condamnation de ce projet de loi, elles sont animées par le désir de nuire au Gouvernement? Personne ne peut prétendre cela. Est-ce qu'on va prétendre que les signataires de ce mémoire veulent avancer les affaires de l'opposition? Mais pas du tout. Quel est donc le mobile qui les fait agir en condamnant ce projet de loi? Le mobile qui les fait agir, c'est qu'étant amis du Gouvernement actuel, et voyant que ce Gouvernement est entré dans une voie dangereuse, ils ont le courage de signer un document par lequel ils le mettent en garde pour l'empêcher de commettre l'iniquité qu'il est en train de perpétrer et, devant la protestation calme, froide, raisonnée des hommes d'affaires, amis du Gouvernement, qui prennent sur eux de mettre le Gouvernement en garde contre un acte administratif et un acte législatif dont les conséquences ont une portée aussi considérable que le projet de loi que nous discutons, je dis que le Gouvernement devrait traiter ses amis avec plus de confiance. Il est possible, monsieur le président, que de ce côté-ci de la Chambre, tout ce que nous faisons, tout ce que nous disons, soit censé marqué au coin de la partisanerie, mais au moins ceux qui ne sont pas dans l'opposition, les amis du Gouvernement, et qui portent à la connaissance des administrateurs du Canada les faits et les raisons pour lesquels ils ont été amenés à signer ce manifeste demandent considération.

Mais il y a plus que cela; c'est sous la poussée de l'opinion publique que ces messieurs ont jugé à propos d'avertir le Gou-